



**Politique de subvention  
à l'achat d'une borne de recharge  
pour voiture électrique**

**Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

**Municipalité Notre-Dame-de-Lourdes  
Adoptée le 14 février 2022  
Résolution numéro 2022-02-40**

**FÉVRIER 2022**

**TABLE DES MATIÈRES**

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ.....	3
3.	DÉFINITIONS.....	3
4.	AIDE FINANCIÈRE POUR LES BORNES DE RECHARGE RÉSIDEN- TIELLES ET COMMERCIALES.....	4
5.	ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA POLITIQUE.....	4
	FORMULAIRE DE DEMANDE.....	5

## 1. INTRODUCTION

La Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes souhaite contribuer à ce que ses citoyens puissent mettre en œuvre des actions qui tendent vers un développement durable.

En ce sens, elle a mis en place un programme de subvention pour les bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le conseil municipal souhaite donc inciter la transition des automobiles à essence vers l'électricité en encourageant l'achat d'une borne de recharge domestique de cette manière :

- **100 \$** pour l'achat et installation d'une borne pour la recharge pour véhicule électrique.

## 2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Les travaux doivent être exécutés conformément aux lois et règlements en vigueur notamment le Code de construction.
- Être propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.
- Être propriétaire ou locataire d'une voiture hybride rechargeable ou complètement électrique (limite d'une borne de recharge niveau 2 par unité d'habitation).
- Avoir acheté et installé une borne de recharge électrique conforme **après le 1<sup>er</sup> janvier 2022**.
- Soumettre le formulaire de demande dûment complété, la facture (signée et datée) à la réception de l'hôtel de ville situé au 4050, rue Principale.
- L'appareil doit être installé et fonctionnel, selon les indications du fabricant, pour que le propriétaire soit admissible à la subvention.
- Inspection de l'installation de l'appareil par le représentant de la Municipalité.
- La subvention est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : tant que vous avez la facture et que la borne est toujours active, la subvention peut être octroyée.

## 3. DÉFINITIONS

Dans la présente politique, les expressions ou les mots ci-dessous ont la signification suivante, sauf si le contexte exige un sens différent :

a) **Facture** : Un document émis par une entreprise sur lequel figure la date, les coordonnées de l'entreprise et une preuve de paiement. Les factures soumises par les requérants doivent être des photocopies de factures finales, payées entièrement et non des soumissions;

b) **Preuve de résidence valide ou preuve de lieu d'affaire**: Un document officiel ou la combinaison de documents confirmant l'identité du requérant et l'adresse de sa résidence sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, notamment :

- i. le permis de conduire
- ii. le compte de taxes transmis par la Municipalité, combinée à un autre document officiel prouvant l'identité d'une personne, avec nom et photographie

## Politique de subvention pour borne de recharge

c) **Propriétaire** : Personne physique ou morale qui possède un immeuble sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes. Sans restreindre la généralité de ce qui précède est exclu le propriétaire d'un terrain vacant;

d) **Requérant** : La personne physique ou morale, propriétaire ou locataire au moment de la demande, qui remplit le formulaire en son nom personnel et qui le signe en fournissant une preuve de résidence valide, ses informations personnelles et une pièce d'identité avec photo;

e) **Résidence** : Tout bâtiment unifamilial, multifamilial ou unité de logement situé sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes identifié par un matricule distinct;

f) **Municipalité** : la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et tout représentant autorisé.

### 4. AIDE FINANCIÈRE POUR LES BORNES DE RECHARGE RÉSIDENIELLES ET COMMERCIALES

L'aide financière accordée est d'un montant de 100 \$ par borne installée pour l'achat et l'installation de borne de recharge pour voiture électrique.

Une (1) seule borne par unité de logement peut faire l'objet d'une aide financière pour un maximum de quatre (4) bornes par matricule.

L'aide financière s'ajoute au programme provincial *Roulez électrique*.

### 5. ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA POLITIQUE

La présente politique entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil municipal, le \_\_\_\_\_ 2022.

**POLITIQUE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 FÉVRIER 2022 PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-02\_\_\_\_\_.**

*(s) Pierre Guilbault*

---

**Pierre Guilbault,  
Maire**

*(s) Véronique Laporte*

---

**Véronique Laporte  
Directrice générale et greffière-trésorière**



**FORMULAIRE DE DEMANDE**

**Politique de subvention  
à l'achat d'une borne de recharge  
pour voiture électrique**

Nom du propriétaire

Téléphone

Adresse complète de l'installation

Adresse postale complète (si différente)

- Je possède une voiture hybride rechargeable ou complètement électrique, achetée ou en location.
- J'ai installé une borne de recharge pour mon véhicule et j'atteste que la borne de recharge est utilisée sur le bâtiment situé à l'adresse ci-haut mentionnée.
- J'ai joint les documents suivants avec ma demande:
  - o **Documents à fournir :**
    - Preuve de résidence ou preuve de lieu d'affaire
    - Copie d'une pièce d'identité avec photo
    - Compte de taxes le plus récent si vous êtes propriétaire
    - Facture originale ou copie de votre achat d'une borne électrique niveau 2 raccordée au courant 240V (comprenant le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'acquisition, le nom du distributeur (marque de l'équipement) ainsi que le nom et le numéro du modèle
    - Photographie de la borne de recharge installée, dûment signée et datée par le propriétaire
- J'autorise le représentant de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes à inspecter l'installation de l'appareil.

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Réservé à l'administration**

\_\_\_\_\_ borne X 100 \$ = \_\_\_\_\_ \$ (02-70295-959)

Inspection faite par \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_